



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 15 décembre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 154 - 15.12.2020

En exercice... 28
Présents..... 27
Votants..... 28
Abstention..... 0

**PÔLE RESSOURCES
6. FINANCES
BUDGET PRINCIPAL
Budget 2020 – Décision modificative n°2**

**L'AN DEUX MILLE VINGT,
Le 15 décembre,**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 9 décembre 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,
Le Bois-Plage : M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAI, M. Jean-Pierre GAILLARD,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,
La Flotte : M. Jean-Paul HÉRAUDEAU, Mme Annie BERGERON, M. Roger ZÉLIE, M. Patrick SALEZ,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,
Les Portes en Ré : M. Alain POCHON, M. Jean-Luc CHENE,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, M. Marc CHAIGNE,
St. Clément des Baleines : Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Didier LEBORGNE, Mme Anne PAWLAK, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU, M. Didier GUYON,
St. Martin de Ré : M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Simone FOULQUIER (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN).

Secrétaire de séance : Didier GUYON.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20201215-D2020154-BF
Reçu le 18/12/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 15 décembre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 154 - 15.12.2020

En exercice... 28
Présents..... 27
Votants..... 28
Abstention 0

PÔLE RESSOURCES 6. FINANCES BUDGET PRINCIPAL Budget 2020 – Décision modificative n°2

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-1 à L. 1612-20,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu le Budget Primitif du budget principal voté par le Conseil communautaire en date du 23 juillet 2020,

Vu la décision modificative n°1 du budget principal votée par le Conseil communautaire en date du 15 octobre 2020,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 7 décembre 2020,

Considérant qu'il convient d'augmenter de 15 000 € l'enveloppe des travaux pour l'opération 1024 « Les Mirambelles – Le Bois Plage » initialement prévue à hauteur de 135 000€ ;

Considérant qu'il convient de procéder dans le cadre du budget principal 2020 à la décision modificative n°2 suivante :

Dépenses		Recettes	
Art/chap - Fonction - Opération	Montant	Art/chap - Fonction - Opération	Montant
2313 (23) - 020 - 1009 : Constructions	- 15 000,00 €		
2313 (23) - 020 - 1009 : Constructions	15 000,00 €		
Total Dépenses	- €	Total Recettes	- €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver la décision modificative n°2 du budget principal de la Communauté de communes de l'île de Ré telle qu'elle est susmentionnée,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affichée le : 18 décembre 2020

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télérécourse citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr

AR PREFECTURE

017-241700459-20201215-D2020154-BF
Reçu le 18/12/2020

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 28
 Nombre de membres présents :27
 Nombre de suffrages exprimés :28
 VOTES - Pour :28
 Contre :0
 Abstentions :0

Date de convocation : 09/12/2020

Présenté par le Président ,
 A Saint-Martin de Ré, le 15/12/2020
 le Président ,
 Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
 A Saint-Martin de Ré, le 15/12/2020

Les membres de l'Assemblée délibérante,

Mme BERGERON Annie	Mme BESNIER Lina	M. BOUSSATON Patrick
M. CHAIGNE Marc	M. CHENE Jean-Luc	M. DECHELETTE Patrice
M. DUMOULIN Jérôme	Mme FOULQUIER Simone	M. GAILLARD Jean-Pierre
M. GOUSSARD Jean-Paul	M. GUILLEMOTEAU Jean-Philippe	M. GUYON Didier
M. HERAUDEAU Jean-Paul	M. JUIN Gérard	M. LEBORGNE Didier
Mme LUTTON Peggy	Mme PAWLAK Anne	Mme PERCHAIS Sandrine
Mme PETINIAUD-GROS Danièle	M. POCHON Alain	M. QUILLET Lionel
M. RAFFARIN Patrice	M. RAYTON Patrick	M. SALEZ Patrick
M. TASSIGNY Daniel	Mme VERGNON Gisele	M. ZELIE Roger
Mme ZELY-TORDJMAN Chantal		



AR PREFECTURE
 017-241700459-20201215-D2020154-BF
 Reçu le 18/12/2020

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

[Empty space for content]

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le
____/____/____, et de la publication le ____/____/____

A Saint-Martin de Ré, le 15/12/2020



AR PREFECTURE

017-241700459-20201215-D2020154-BF
Reçu le 18/12/2020